

# Ville de Cerny

## Essonne

### Présentation brève et synthétique du budget 2023 de la commune

Le budget primitif (BP), voté le 13 avril 2023 par le Conseil municipal, retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues au cours de l'exercice 2023.

Par cet acte, Madame le maire, ordonnateur, est autorisée à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Le BP 2023 peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientations budgétaires présenté le 6 avril 2023 aux conseillers municipaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

#### I. La section de fonctionnement

Elle regroupe :

- toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions) et
- toutes les recettes que la collectivité peut percevoir (des transferts de charges, des prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes et, éventuellement, des reprises sur provisions et des amortissements).

#### BP 2023 - VUE D'ENSEMBLE

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT en chiffres

DÉPENSES	CA 2022	BP 2023
Charges générales O11	865 304,69 €	1 096 905,63 €
Charges de personnel O12	1 510 154,06 €	1 560 300,00 €
Atténuation de produits O14	58 513,00 €	58 513,00 €
Autres charges 65	161 604,61 €	167 170,00 €
Dépenses de gestion courantes	2 595 576,36 €	2 882 888,63 €
Charges financières (intérêts) 66	18 973,83 €	18 141,22 €
Charges Exceptionnelles 67		2 500,00 €
Provisions semi-budgétaires 68	51 675,00 €	21 796,00 €
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 666 225,19 €</b>	<b>2 925 325,85 €</b>
Virement à la section d'investissement 023		415 000,00 €
Dotations aux amortissements 042	123 725,85 €	77 081,15 €
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>2 789 951,04 €</b>	<b>3 417 407,00 €</b>

Résultat reporté D002		
-----------------------	--	--

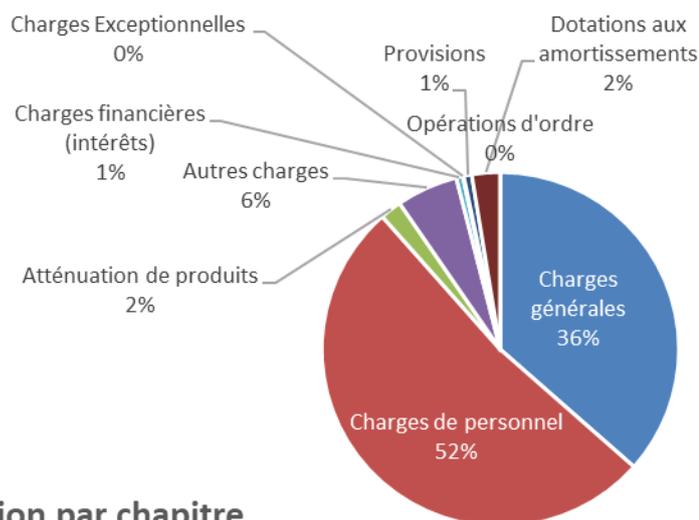
TOTAL GENERAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES	2 789 951,04 €	3 417 407,00 €
---	----------------	----------------

RECETTES	CA 2022	BP 2023
Atténuation charges (rembours.) O13	9 457,47 €	20 000,00 €
Produits des services 70	308 284,17 €	314 822,56 €
Impôts et taxes 73	2 334 722,07 €	2 619 963,00 €
Dotations 74	412 102,32 €	337 785,00 €
Autres produits 75	6 504,31 €	19 660,00 €
Recettes de gestion courantes	3 071 070,34 €	3 312 230,56 €
Produits financiers 76	5,00 €	5,00 €
Produits Exceptionnels 77	52 695,94 €	
Reprise sur amortissements et provisions 78	0,00 €	
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 123 771,28 €</b>	<b>3 312 235,56 €</b>
Recettes d'ordre 042	18 501,27 €	17 387,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>3 142 272,55 €</b>	<b>3 329 622,56 €</b>

Solde d'exécution de l'exercice précédent R002	285 326,00 €	87 784,44 €
--	--------------	-------------

TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES	3 427 598,55 €	3 417 407,00 €
---	----------------	----------------

Les dépenses et recettes de fonctionnement cumulées  
(excédent de l'exercice précédent inclus) s'équilibrent à hauteur de 3 417 407 €



### Répartition par chapitre des dépenses totales de fonctionnement 2023 (hors 023)

**Les dépenses réelles de fonctionnement sont prévues à elles-seules à hauteur de 2 925 325,85 euros, soit une progression de 9,72 % par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement 2022 qui se sont élevées à 2 666 225,19 €.**

L'augmentation de ces dépenses prévisionnelles s'explique notamment par l'augmentation des dépenses d'énergie et des coûts des matières premières.

Les dépenses d'énergie sont estimées en progression de 110 % : la dépense d'électricité à hauteur de 212 590,00 € (+ 107 161,44€ par rapport à 2022) et celle de gaz à 88 500,00 € (+ 50 813,28 €) - Les dépenses d'alimentation sont prévues en augmentation de 7 %.

Ont également été budgétisés, en plus des dépenses de fonctionnement courantes :

- L'acquisition d'un trampoline pour l'école maternelle et du petit outillage pour le service technique
- Le renouvellement des vêtements de travail des agents du restaurant scolaire et l'équipement des bénévoles de la réserve communale de sécurité civile
- L'organisation d'un séjour en accueil de loisirs
- L'abattage d'arbres, l'entretien des bords de routes
- La réparation du parafoudre et le remplacement de l'horloge de l'église
- La réalisation de places de stationnement (Rue Damiot - Rue du Verger et Rue du Moulin à Vent)
- La réparation du système d'arrosage du terrain de football et des alarmes des bâtiments
- La maintenance des poteaux incendie
- L'augmentation des charges de personnel à hauteur de 3,3 %

**Afin d'équilibrer le budget communal, les recettes réelles de fonctionnement ont donc également été prévues à la hausse (+ 6 %)**

Le montant des recettes relatives aux impôts et taxes est prévu à hauteur de 2 619 963 € (+ 12,22 % par rapport à 2022).

Dans ce cadre, les ressources fiscales prévisionnelles s'élèvent pour 2023 à 2 184 404 €. Elles se composent des ressources dépendantes de taux votés par la collectivité et de ressources de compensation consécutives aux dispositions prises par l'Etat.

Les ressources fiscales prévisionnelles se répartissent de la façon suivante :

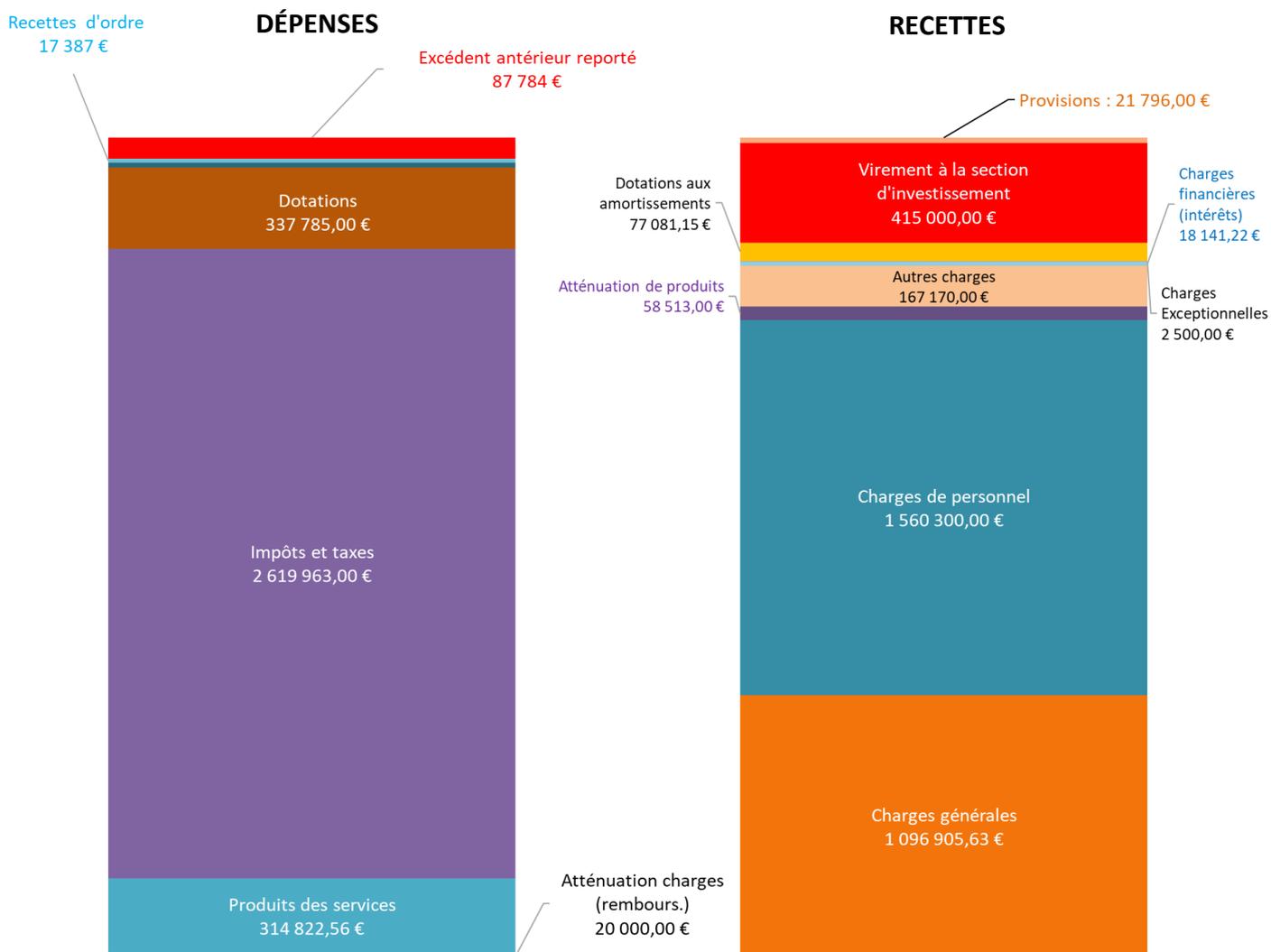
• Produit attendu des taxes à taux voté :	2 138 465 €
• Allocations compensatrices :	34 691 €
• Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) :	59 594 €
• Fond National de Garantie Individuelle de la Réforme de la Taxe professionnelle (FNGIR) :	118 231 €
• Effet du coefficient correcteur afin d'équilibrer les compensations versées entre les communes suite à la suppression de la taxe d'habitation	- 166 577 €
	<b>2 184 404 €</b>

Compte-tenu du produit attendu des taxes, les taux d'imposition ont été votés comme suit :

- Taxe foncière bâti : 36,26 % au lieu de 33,18 %
- Taxe foncière non bâti : 59,79 % (sans modification)
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12,60 %

Parmi les autres recettes, les produits des services devraient augmenter sensiblement (+2,12 %).  
Par contre, une baisse des dotations de 18 % est prévue.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes et des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à l'emprunt nouveau.  
Dans le cadre du BP 2023, cet écart s'élève à 415 000 €.



## II. La section d'investissement

Elle comporte :

- en dépenses : le remboursement de la dette, les études d'investissement et les dépenses d'équipement de la collectivité (acquisitions et travaux en cours...)
- en recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve aussi l'autofinancement, qui correspond au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

### BP 23 - VUE D'ENSEMBLE

#### SECTION D'INVESTISSEMENT (en chiffres)

DÉPENSES	CA 2022	REPRIS + BP 2023
Immobilisations incorporelles 20	26 071,86 €	98 066,90 €
Immobilisations corporelles 21	129 845,68 €	132 113,30 €
Immobilisations en cours 23	827 724,29 €	1 726 268,21 €
Dépenses d'équipement	983 641,83 €	1 956 448,41 €
Emprunts et dettes assimilées 16	180 242,40 €	181 848,00 €
Dépenses imprévues 020		1 880,35 €
Dépenses financières	180 242,40 €	183 728,35 €
<b>DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 163 884,23 €</b>	<b>2 140 176,76 €</b>
Opérations de transferts entre sections 040	18 501,27 €	17 387,00 €
Opérations patrimoniales 041	0,00 €	17 645,76 €
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 182 385,50 €</b>	<b>2 175 209,52 €</b>
<b>Solde d'exécution de l'exercice précédent D001</b>		<b>361 725 €</b>
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES</b>	<b>1 182 385,50 €</b>	<b>2 536 934,58 €</b>

RECETTES	CA 2022	REPRIS + BP 2023
Subventions d'investissement 13	35 346,13 €	952 744,60 €
Emprunts et dettes 16		
Recettes d'équipement	35 346,13 €	952 744,60 €
Dotations, fonds divers et réserves 10	170 496,59 €	165 600,00 €
Excédent de fonctionnement 1068	0,00 €	549 863,07 €
Vente patrimoine 024		359 000,00 €
Recettes financières	170 496,59 €	1 074 463,07 €
<b>RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>205 842,72 €</b>	<b>2 027 207,67 €</b>
Virement de la section de fonctionnement 021		415 000,00 €
Amortissements des immobilisations 040	123 725,85 €	77 081,15 €
Opérations patrimoniales 041	0,00 €	17 645,76 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>329 568,57 €</b>	<b>2 536 934,58 €</b>
<b>Solde d'exécution de l'exercice précédent R001</b>	<b>491 091,87 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES</b>	<b>820 660,44 €</b>	<b>2 536 934,58 €</b>

**Les dépenses (déficit de l'exercice précédent inclus) et recettes d'investissement cumulées s'équilibrent à hauteur de 2 536 934,58 €.**

### Les dépenses d'équipement prévues en 2023 :

- La poursuite de l'étude de faisabilité de l'école élémentaire
- Les études relatives :
  - aux réseaux de télécommunications en lien avec les travaux d'enfouissement à Montmirault
  - à la sécurisation de l'av. d'Arpajon/RD.449
  - à la restauration du lavoir Saint-Pierre
- L'installation de la wifi dans l'aile de la mairie

**Pour 98 067€**

- Le règlement du solde des travaux :
  - de rénovation énergétique de l'aile de la mairie et
  - d'enfouissement de réseaux Ch. Vert/Côte Ste-Anne
- Dans le cadre du projet « Chemins et cheminements » :
  - la création d'une passerelle sur le rû
  - la restauration du lavoir
- Pour l'église :
  - la restauration de peintures murales et de vitraux
- Au niveau de la voirie :
  - l'enfouissement de réseaux et la requalification de voiries à Montmirault
  - la réfection de trottoirs
  - l'aménagement de sécurité pour la traversée de la RD.191 (au niveau du chemin des Marats) en collaboration avec le Département

**Pour 1 726 268€**

**Parmi les dépenses d'équipement, les acquisitions suivantes sont prévues :**

- L'acquisition de parcelles :
  - Rue de Tanqueux, Rue Damiot, Résidence du Château
  - RD.191 en vue de la réalisation d'un aménagement de sécurité
  - près du rû
  - Pour la régularisation de l'emprise d'un lavoir
- L'aménagement de terrains dans le cadre d'un projet « Chemins et cheminements »
- L'acquisition de nouveaux jeux et la pose de sols souples dans le parc de la mairie
- L'acquisition de panneaux de signalétique
- L'acquisition de matériel technique (débroussailleuse, système d'arrosage goutte-à-goutte, tronçonneuse, une citerne de stockage d'eau et une étuve de maintien en température pour le restaurant scolaire)
- L'acquisition de matériel informatique pour la vidéoprotection
- Pour l'accueil de loisirs, le remplacement d'une fenêtre et l'acquisition de stores et des couchettes empilables
- Pour l'aile de la mairie restaurée, l'acquisition de mobilier, d'électroménager, de vidéoprojecteurs et écrans blancs
- Pour les écoles : des équipements de gymnastique et un abri extérieur pour le stockage de matériel pour la maternelle, du matériel informatique pour l'école élémentaire
- L'acquisition de nouveaux outils de communication (bâches et panneaux), de dalles de moquette pour les manifestations et des équipements de scène

**Pour 132 113€**

**Les dépenses financières 2023**

Il n'est pas envisagé de souscrire de nouvel emprunt au cours de l'exercice 2023. Le montant du remboursement en capital des emprunts et dettes de l'année s'élève à 181 848 €.

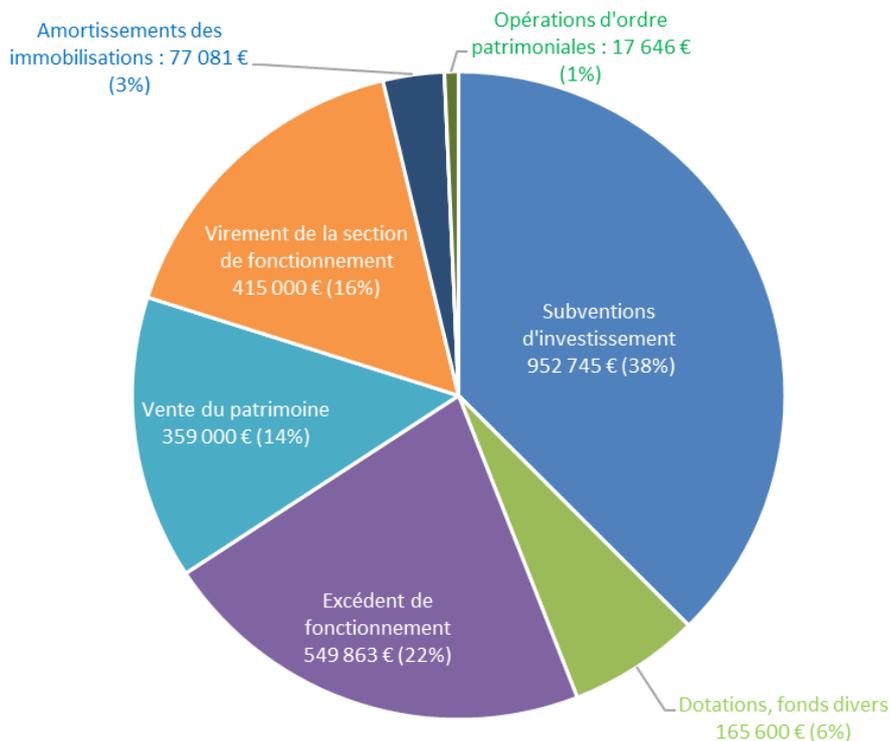
La dette de la collectivité au 31 décembre 2022 s'élevait à 1 824 415,21 €.

Date	Organisme prêteur	Capital à l'origine	Capital restant dû au 31/12/2022	Annuité Capital 2023	Annuité Intérêts 2023	ICNE 2023
10/06/2021	CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE	475 000,00 €	435 416,65 €	31 666,68 €	3 007,14 €	127,41 €
09/11/2016	CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE	800 000,00 €	493 451,30 €	52 791,49 €	4 452,71 €	69,04 €
13/06/2016	CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE	1 000 000,00 €	622 839,40 €	65 719,91 €	7 657,73 €	1 505,46 €
25/12/2017	CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE	395 000,00 €	256 171,86 €	30 015,72 €	2 277,92 €	444,02 €
01/09/2015	CAISSE D'ALLOCATIONS	29 768,00 €	16 536,00 €	1 654,00 €		
<b>TOTAL</b>			<b>1 824 415,21 €</b>	<b>181 847,80 €</b>	<b>17 395,50 €</b>	<b>2 145,93 €</b>

**L'encours de la dette au 31 décembre 2023 s'élèvera donc à 1 642 567 €**

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023
En cours de la dette au 31/12	1 829 980 €	1 684 562 €	2 004 658 €	1 824 415 €	1 642 567 €
Nbre d'habitants	3 480	3 499	3 519	3502	3510
En cours de la dette en €/habitant	526 €	481 €	570 €	521 €	468 €
Moyenne des collectivités de même strate	703 €	684 €	717 €		

**Les recettes pour assurer l'équilibre budgétaire de la section d'investissement**



La cession du local situé 1A rue de Longueville et la cession des parcelles situées derrière le centre de secours, chemin des Fourneaux, sont prévues.

*L'article L.2121-26 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.*